

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MEDITERRANÉE

Affaire suivie par : Pierre-Jean Martinez
Unité gouvernance et planification
Tél. : 04 26 28 67 36
Courriel : pierre-jean.martinez@developpement-durable.gouv.fr

ARRETE N° 13 - 252

Objet : Cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement

**LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES
PREFET DU RHONE
PREFET COORDONNATEUR DE BASSIN
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu la directive cadre européenne sur l'eau n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu les articles L214-17 et R. 214-107 et suivants du code de l'environnement ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée pour 2010-2015, notamment les dispositions 6A-05, 6A-07, 6A-08 et 6C-04 ;

Vu les concertations départementales qui se sont déroulées d'avril à novembre 2010 et les observations formulées à ces occasions ;

Vu l'étude de l'impact des classements sur les différents usages de l'eau ;

Vu les avis des assemblées et organismes consultés de septembre 2012 à janvier 2013 ;

Vu les avis du public recueillis sur la même période ;

Vu l'avis du comité de bassin en date du 17/05/2013 complété par l'avis du bureau du comité de bassin en date du 5 juillet 2013 ;

Vu les documents techniques d'accompagnement des classements ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Rhône-Alpes, déléguée de bassin Rhône-Méditerranée ;

ARRETE

Article 1 :

L'annexe au présent arrêté fixe la liste des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux mentionnés au 2° du I de l'article L214-17 du code de l'environnement, sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé dans un délai de cinq ans après la publication de la liste en annexe selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Article 2 :

La mention : « le cours d'eau X et ses affluents » implique que sont considérés comme affluents tous les affluents et sous affluents correspondant à l'ensemble du bassin hydrographique amont dans la section où le cours d'eau est classé.

Article 3 :

Sauf précision contraire, les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, au sens du présent arrêté, incluent leurs annexes hydrauliques, bras et autres dérivations participant à l'écoulement de la majeure partie ou d'une partie significative du débit de leurs eaux et au fonctionnement de leur écosystème.

Article 4 :

L'étude de l'impact des classements et les documents techniques d'accompagnement détaillant les informations hydrographiques, les critères justifiant le classement issu des concertations et consultations locales ainsi que la cartographie des cours d'eau listés, sont consultables sur le site internet <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>. Ils sont tenus à la disposition du public à la DREAL de bassin Rhône-Alpes, 5-7 place Jules Ferry, 69006 Lyon, ainsi que dans les préfectures des départements suivants : Ain, Alpes de Haute-Provence, Alpes maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Doubs, Drôme, Gard, Haute-Marne, Hautes-Alpes, Haute-Saône, Haute-Savoie, Hérault, Isère, Jura, Loire, Lozère, Pyrénées-orientales, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Territoire-de-Belfort, Var, Vaucluse, Vosges.

Article 5 :

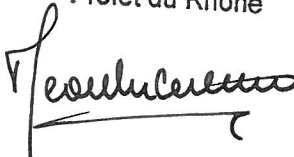
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 :

Les préfets des départements de l'Ain, des Alpes de Haute-Provence, des Alpes maritimes, de l'Ardèche, de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, des Bouches-du-Rhône, de Côte-d'Or, du Doubs, de la Drôme, du Gard, de Haute-Marne, des Hautes-Alpes, de Haute-Saône, de Haute-Savoie, de l'Hérault, de l'Isère, du Jura, de la Loire, de Lozère, des Pyrénées-orientales, du Rhône, de Saône-et-Loire, de Savoie, du Territoire-de-Belfort, du Var, du Vaucluse des Vosges, les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement et les directeurs départementaux des territoires (et de la mer) concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

19 JUIL. 2013

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône



Jean-François CARENCO

Annexe

liste des cours d'eau classés au titre du 2° du I de l'article L214-17 du code de l'environnement

Liste des cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux du bassin Rhône-Méditerranée classés en liste 2 au titre du 2° du I de l'article L214-17 du code de l'environnement

Code du sous-bassin versant du SDAGE	Nom du sous-bassin versant du SDAGE	Code du tronçon classé	Tronçons de cours d'eau classés en liste 1
AG_14_01	Ardèche	L2_189	La Ligne de sa confluence avec La Landes à sa confluence avec L'Ardèche
AG_14_01	Ardèche	L2_188	La Volane de sa confluence avec le ruisseau de Bise (ruisseau du Mas) à sa confluence à l'Ardèche
AG_14_01	Ardèche	L2_187	L'Ardèche de sa confluence avec la Fontaulière à sa confluence avec l'Ibie
AG_14_02	Cance Ay	L2_169	La Cance de sa confluence avec la Deûme à sa confluence avec le Rhône
AG_14_02	Cance Ay	L2_170	Le Riotet
AG_14_03	Cèze	L2_195	La Cèze de L'Aiguillon au Rhône
AG_14_04	Chassezac	L2_191	Le Chassezac de l'aval du barrage de Malarce à sa confluence à l'Ardèche
AG_14_05	Doux	L2_380	Le Doux de sa confluence avec la Daronne à sa confluence au Rhône
AG_14_07	Eyrieux	L2_176	La Glueyre du pont situé en amont immédiat du barrage baignade de la commune de Saint Sauveur de Montagut (coordonnées du pont L93 X = 823 839, Y = 6 414 786) à sa confluence avec l'Eyrieux
AG_14_07	Eyrieux	L2_177	L'Auzène de l'aval du barrage de La Valette à Saint-Sauveur-de-Montagut (ROE71931 coordonnées L93 X= 824 225 Y=6 413 340) à L'Eyrieux
AG_14_07	Eyrieux	L2_174	L'Eyrieux de l'aval immédiat du barrage du Nassier (code ROE 7582 coordonnées L93 X= 822 600 Y= 6 420 200) à sa confluence avec la Dunière
AG_14_07	Eyrieux	L2_175	L'Eysse de sa confluence au ruisseau du Fouilla à sa confluence à l'Eyrieux
AG_14_08	Gardons	L2_203	Le Gard de La Droude au Rhône
AG_14_09	Ouvèze Payre Lavézon	L2_185	L'Ouvèze de sa confluence avec le Mézayon à sa confluence avec le Rhône
AG_14_11	Beaume-Drobie	L2_190	La Beaume de sa confluence avec l'Alune à sa confluence avec l'Ardèche
CO_17_02	Agly	L2_323	L'Agly du Roboul à la mer
CO_17_03	Aude amont	L2_329	La Bruyante
CO_17_03	Aude amont	L2_335	L'Aigrette et ses affluents
CO_17_03	Aude amont	L2_325	L'Aude du barrage de Puyvalador à la mer
CO_17_03	Aude amont	L2_342	Le Rebenty et ses affluents
CO_17_03	Aude amont	L2_330	Le Ruisseau d'Artigues dans l'Ariège(Y1020600)
CO_17_03	Aude amont	L2_338	Le Ruisseau d'Artigues dans l'Aude (Y1041320) et ses affluents
CO_17_03	Aude amont	L2_331	Le Ruisseau de Campagna et ses affluents
CO_17_03	Aude amont	L2_345	Le Ruisseau de Carach
CO_17_03	Aude amont	L2_344	Le Ruisseau de la Borde
CO_17_03	Aude amont	L2_328	Le Ruisseau de la Canal
CO_17_03	Aude amont	L2_341	Le Ruisseau de la Crémade et ses affluents
CO_17_03	Aude amont	L2_327	Le Ruisseau de la Lauze
CO_17_03	Aude amont	L2_337	Le Ruisseau de l'Estelle
CO_17_03	Aude amont	L2_336	Le Ruisseau de Resclouse
CO_17_03	Aude amont	L2_339	Le Ruisseau de Seillès
CO_17_03	Aude amont	L2_333	Le Ruisseau de Sérignière
CO_17_03	Aude amont	L2_326	Le Ruisseau d'en Bernard
CO_17_03	Aude amont	L2_332	Le Ruisseau d'en Mathieu et ses affluents
CO_17_03	Aude amont	L2_343	Le Ruisseau des Camps de la Borde
CO_17_03	Aude amont	L2_334	Le Ruisseau des Escaliers
CO_17_03	Aude amont	L2_340	Le Ruisseau du Pla del Bouchet
CO_17_04	Aude aval	L2_324	La Berre du barrage de Lastours au gué de Pujols
CO_17_07	Fresquel	L2_346	Le Fresquel de la Rougeanne à l'Aude
CO_17_08	Hérault	L2_348	La Lergue du barrage Moulin de Cartel (inclus) jusqu'à l'Hérault
CO_17_08	Hérault	L2_347	L'Hérault du pont du diable à la mer
CO_17_12	Orb	L2_349	L'Orb de l'amont du seuil de Gaston Doumergue à la mer
CO_17_17	Tech et affluents Côte vermeille	L2_316	Le Tech de 800m en amont du seuil de Nicolères (coordonnées L93 X= 688 187, Y= 6 159 509) à la mer
CO_17_18	Têt	L2_320	La Carança
CO_17_18	Têt	L2_319	La Riberola de l'amont de la prise basse usine SHEM à la Têt
CO_17_18	Têt	L2_322	La Rivière de l'Aleman
CO_17_18	Têt	L2_321	La Rivière de Mantet
CO_17_18	Têt	L2_317	La Têt du barrage des Bouillouses à la Rivière de Cabrils
CO_17_18	Têt	L2_318	La Têt du radier du pont Joffre à Perpignan à la mer
CO_17_20	Vidourle	L2_350	Le Vidourle du Lissac à la mer
DO_02_01	Allaine - Allan	L2_58	L'Allan de la frontière au Doubs
DO_02_05	Cusancin	L2_60	L'Audeux
DO_02_05	Cusancin	L2_61	Le Cusancin de la confluence avec le Sesserant (l'Audeux) à la confluence avec le Doubs
DO_02_05	Cusancin	L2_62	Le Sesserant
DO_02_06	Dessoubre	L2_56	Le Bief de Vau de Vauclusotte
DO_02_06	Dessoubre	L2_55	Le Dessoubre de l'amont de la confluence avec le Bief de Vau de Vauclusotte jusqu'à la confluence avec le Doubs
DO_02_06	Dessoubre	L2_54	Le Dessoubre de l'amont de la scierie du bas de laval (ROE7780) à l'aval du moulin de Belvoir (ROE8384)
DO_02_07	Doubs Franco-Suisse	L2_53	Le Doubs de l'aval du pont de la Goule (à Charmavillers) jusqu'à l'aval de Goumois
DO_02_08	Doubs médian	L2_48	Le Doubs de l'amont de la commune de Vaufrey à l'aval de la commune de Soultz-Cernay
DO_02_08	Doubs médian	L2_57	Le Gland de l'amont du barrage de Buschmader à Hérimoncourt jusqu'à la confluence avec le Doubs
DO_02_09	Doubs moyen	L2_50	Le Doubs de la Morte (les Doulonnes) à l'aval de la chute de Crissey
DO_02_09	Doubs moyen	L2_51	Le Doubs de l'amont du Barrage de Avanne à l'aval du Barrage des papeteries de Boussières
DO_02_09	Doubs moyen	L2_49	Le Doubs de l'amont du barrage de Chauz-les-Clerval "ancienne écluse" à l'aval du barrage de Roche les Clerval (Domaine Clermoulin).
DO_02_09	Doubs moyen	L2_52	Le Doubs du Cusancin à l'aval du barrage du moulin de Cour à Baume-les-Dames
DO_02_14	Loue	L2_65	La Furieuse de l'aval du barrage de la Faïencerie à sa confluence avec la Loue
DO_02_14	Loue	L2_63	La Loue du Lison à l'aval d'Arc et Senans lieu-dit la Gravière
DO_02_14	Loue	L2_64	Le Lison de la confluence avec la Loue à la confluence avec le Goulue
DO_02_15	Orain	L2_66	L'Orain de l'aval du Barrage du Deschaux à sa confluence avec le Doubs
DO_02_16	Savoireuse	L2_59	La Savoireuse du ruisseau du Verbot à L'Allan
DU_11_02	Eygues	L2_193	L'Aigue de l'aval du pont de l'A7 au Rhône
DU_11_02	Eygues	L2_194	L'Eygues ou Aygues, de sa confluence avec L'Oule jusqu'en amont de l'Etang de Bel-Air à St-Roman-de-Malegarde (coordonnées L93 X= 854 548, Y= 6 353 493)
DU_11_03	La Sorgue	L2_201	La Sorgue amont, de sa source au partage des eaux exclu
DU_11_03	La Sorgue	L2_200	La Sorgue de Velleron du seuil de Beaulieu ou la Vitrière à sa confluence avec l'Ouvèze
DU_11_03	La Sorgue	L2_202	La Sorgue d'Entraigues du seuil de Valobre à sa confluence avec La Sorgue de Velleron

Code du sous-bassin versant du SDAGE	Nom du sous-bassin versant du SDAGE	Code du tronçon classé	Tronçons de cours d'eau classés en liste 1
DU_11_04	Lez	L2_192	Le Lez, de la confluence avec la Chalerne jusqu'au canal de Donzère (jonction avec le canal incluse) ainsi que le Vieux Lez depuis l'amont des vannes de régulation de la CNR jusqu'au Rhône
DU_11_08	Ouvèze vauclusienne	L2_198	L'Ouvèze du Seuil de la prise d'eau de la micro-centrale d'Ubrieux incluse jusqu'à l'entrée dans le Vaucluse (84)
DU_11_08	Ouvèze vauclusienne	L2_199	L'Ouvèze, de la confluence avec les Sorgues jusqu'au Rhône
DU_12_02	Guil	L2_271	Le Guil de sa source à la confluence avec l'Aigue Agnelle
DU_12_02	Guil	L2_272	Le Torrent de Bouchet du Torrent de la Montette à la confluence avec le Guil
DU_12_03	Haute Durance	L2_266	La Durance de sa source au barrage de Serre-Ponçon
DU_12_03	Haute Durance	L2_270	La Guisane de l'aval du Pont des Granges jusqu'à la confluence avec la Durance
DU_12_03	Haute Durance	L2_273	Le Torrent de Crévoux du Torrent du Crachet à La Durance
DU_12_04	Ubaye	L2_275	La Baragne de la prise de la Fouillouse incluse jusqu'à la confluence avec l'Ubaye
DU_12_04	Ubaye	L2_286	Le Champanastais de la prise de la microcentrale incluse jusqu'à l'Ubaye
DU_12_04	Ubaye	L2_285	Le Grand Riou de la Blanche
DU_12_04	Ubaye	L2_282	Le Torrent d'Abriès
DU_12_04	Ubaye	L2_274	L'Ubaye de la Blachière incluse jusqu'au torrent de Champanastais
DU_12_04	Ubaye	L2_277	L'Ubayette de l'aval de la prise de Meyronne à la confluence avec l'Ubaye
DU_13_01	Affluents moyenne Durance aval	L2_290	Le Jabron entre le ravin de Brison et la Biaisée
DU_13_01	Affluents moyenne Durance aval	L2_287	Le Torrent du Sasse de la confluence avec le Torrent de Reynier jusqu'à la Durance
DU_13_01	Affluents moyenne Durance aval	L2_294	Le Vanson de l'aval du pont d'accès à Sourribes à sa confluence avec la Durance
DU_13_03	Asse	L2_300	L'Asse de Moriez du pont de la RD 469 de gévaudan à sa confluence avec l'Asse à Barrême
DU_13_03	Asse	L2_299	L'Asse du seuil de l'ASA de St Lions inclus jusqu'à la Durance
DU_13_03	Asse	L2_302	L'Estoublaie de la prise de l'ASA des canaux de l'Estoublon incluse à la confluence avec l'Asse
DU_13_04	Basse Durance	L2_268	La Durance de l'aval du barrage de Mallemort au Rhône
DU_13_04	Basse Durance	L2_378	L'Anguillon de la Durance jusqu'au barrage du Réal inclus (ROE53918)
DU_13_05	Bléone	L2_295	La Bléone de l'amont du barrage EDF de Malijai exclu jusqu'au barrage de Trente Pas inclus
DU_13_06	Buèch	L2_289	Le Petit Buèch
DU_13_11	Largue	L2_303	Le Largue de la confluence avec la Laye jusqu'à la confluence avec la Durance
DU_13_12	Moyenne Durance amont	L2_267	La Durance de la confluence du Jabron jusqu'à l'aval immédiat du seuil de Salignac
DU_13_13	Moyenne Durance aval	L2_269	La Durance de l'aval du barrage EDF de L'Escalade au Verdon
DU_13_15	Verdon	L2_307	Le Bouchier
DU_13_15	Verdon	L2_315	Le Colostre de la confluence avec le Tartavel jusqu'au Verdon
DU_13_15	Verdon	L2_304	Le Verdon de la passerelle de la Beaumelle au lac de Castillon
DU_13_15	Verdon	L2_306	Le Verdon de l'aval du barrage de Chaudanne jusqu'à la confluence avec le Pesquier
DU_13_15	Verdon	L2_305	Le Verdon du barrage de Gréoux au retour du tronçon court-circuité
HR_05_01	Albarine	L2_152	La Câlène
HR_05_01	Albarine	L2_151	L'Albarine de la Câlène au pont de Bettant
HR_05_01	Albarine	L2_153	Le Bief Ravinet en aval de la Fontanette (coordonnées L93 X= 888 098, Y= 6 536 447)
HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	L2_136	L'Ain du barrage d'Allement exclu au Suran
HR_05_03	Bienne	L2_137	La Bienne de l'aval du barrage d'Etables au lac de Coiselet
HR_05_03	Bienne	L2_138	La Bienne du barrage de Tancua à sa confluence avec le Tacon
HR_05_03	Bienne	L2_139	Le Tacon du barrage de Croiserette à la Bienne
HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain	L2_132	La Brive de sa confluence avec la Vernay au Rhône
HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain	L2_121	Le Furans du Moulin Martinet inclus au Rhône
HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain	L2_131	Le Gland de sa source à la cascade de Glandieu
HR_05_05	Haute vallée de l'Ain	L2_135	L'Ain de la confluence avec l'Anguillon jusqu'à l'amont du lac de Vouglans
HR_05_06	Lange - Oignin	L2_147	La Sarsoille en amont de l'ouvrage de la Bretouze (amont Oyonnax)
HR_05_06	Lange - Oignin	L2_146	L'Ange en amont du seuil Aval Cité de Transit à Oyonnax, inclus
HR_05_06	Lange - Oignin	L2_146bis	L'Ange en aval de la confluence avec le bief d'Alex, seuil de confluence ROE48886 exclu
HR_05_06	Lange - Oignin	L2_149	Le Bief de Dessous-Roche
HR_05_06	Lange - Oignin	L2_148	Le Bief du Landéron le Borrey
HR_05_06	Lange - Oignin	L2_143	Le Flon
HR_05_06	Lange - Oignin	L2_144	Le Merloz de sa source à l'entrée du lac de Nantua
HR_05_06	Lange - Oignin	L2_145	Le Vau
HR_05_06	Lange - Oignin	L2_141	L'Oignin de la cote 485 route du Bettay à la station de la DREAL exclue (aval pont D979 coordonnées L93 X=896 189, Y= 6 567 011)
HR_05_06	Lange - Oignin	L2_140	L'Oignin ou Borrey du ruisseau de la Doye au bief du Sappel
HR_05_08	Séran	L2_120	Le Séran de la Faverge (hameau de Passin) au Bief de la Scierie
HR_05_09	Suran	L2_150	Le Suran de l'aval pont de Planche à Arturieux à sa confluence avec l'Ain
HR_05_11	Valserine	L2_103	La Semine du bief brun au barrage des Marionnettes inclus
HR_06_01	Arve	L2_100	La Menoge
HR_06_01	Arve	L2_375	L'Arve de la confluence du Bon Nant à Passy, à la frontière suisse
HR_06_01	Arve	L2_98	Le Borne du barrage de Beffay inclus à l'Arve
HR_06_01	Arve	L2_101	Le Foron de la Menoge au pont de la D907 inclus
HR_06_01	Arve	L2_94	Le Foron du Reposoir de l'aval du Petit Foron à sa confluence à l'Arve
HR_06_01	Arve	L2_99	Le Sion à l'aval de sa confluence avec le Berny
HR_06_01	Arve	L2_93	L'Ugine en aval de la cascade de Chedde
HR_06_02	Avant pays savoyard	L2_122	Le Flon du Gué d'Ameysin au Rhône
HR_06_03	Chéran	L2_114	Le Chéran de l'aval du pont entre Ecole et Jarsy au Fier
HR_06_04	Dranses	L2_102	La Dranse de Morzine de sa confluence avec la Drance de la Manche à sa confluence avec le ruisseau de Jourdil
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	L2_108	La Filière de sa confluence avec Le Daudens au Fier
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	L2_106	Le Fier du pont de Brogny à sa confluence avec Le Thiou
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	L2_113	Le Laudon du pont de la D10 inclus, lieu-dit Cublier au lac d'Annecy
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	L2_107	Le Nom de sa confluence avec Le Nant Gomard jusqu'au Fier
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	L2_111	Le Ruisseau de Bornette de l'aval du pont de la D 180 au lac d'Annecy

Code du sous-bassin versant du SDAGE	Nom du sous-bassin versant du SDAGE	Code du tronçon classé	Tronçons de cours d'eau classés en liste 1
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	L2_370	Le Ruisseau du Méléze de l'aval de la route de Dingy-st-Clair D216 à sa confluence avec le Fier
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	L2_109	Le Viéran du pont de la D172 inclus à Pringy au Fier
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	L2_112	L'Eau Morte de la confluence avec le torrent de St-Ruph au lac d'Annecy
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	L2_110	L'Ire du Ruisseau de Charrossière au lac d'Annecy
HR_06_06	Giffre	L2_96	Le Foron de Tanninges de la scierie du moulin à Tanninges inclus au Giffre
HR_06_06	Giffre	L2_95	Le Giffre de sa source au pont du Perret à Sixt-Fer-à-Cheval inclus
HR_06_06	Giffre	L2_376	Le Giffre entre la confluence de l'Arve et celle du Risse
HR_06_06	Giffre	L2_97	Le Risse du seuil de la scierie (inclus) jusqu'à sa confluence avec le Giffre
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	L2_128	La Leisse de Novalaise et le Ruisseau de Pra Long
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	L2_127	L'Ainan de sa source au seuil naturel de St Bueil (coordonnées L93 X= 910 157, Y= 6 489 613)
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	L2_126	Le Cozon du seuil de la Fracette2 au Guiers vif
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	L2_123bis	Le Guiers de la confluence des deux Guiers au Rhône
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	L2_123	Le Guiers mort de la confluence de l'Herbetan (V1500540) au Guiers Vif
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	L2_124	Le Guiers Vif
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	L2_129	Le Paluel en aval du passage sous l'A43
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	L2_125	L'Herbetan du seuil de la scierie de St-Pierre-d'Entremont inclus au Guiers vif
HR_06_08	lac du Bourget	L2_115	La Lysse du seuil amont immédiat pont vers déchetterie à St Alban-Laysse au lac du Bourget
HR_06_08	lac du Bourget	L2_117	Le Sierroz, du seuil de Chez Blanc compris au lac du Bourget
HR_06_08	lac du Bourget	L2_116	L'Hyère du ruisseau du Pontet à la Laysse
HR_06_09	Les Ussets	L2_105	Le Fornant du ruisseau de Vépy aux Ussets
HR_06_09	Les Ussets	L2_104	Les Ussets du ruisseau des Morges au pont de Chozal
HR_06_11	Pays de Gex, Leman	L2_377	Le Grand Journans
HR_06_11	Pays de Gex, Leman	L2_379	L'Oudar
ID_09_01	Arc	L2_228	La Neuvache de la confluence avec le ruisseau du Col des marches à L'Arc
ID_09_01	Arc	L2_230	La Neuvachette
ID_09_01	Arc	L2_226	L'Arc du barrage de Bramans inclus à la confluence avec le ruisseau de St Bernard
ID_09_01	Arc	L2_227	L'Arc du barrage de la Christine inclus au seuil du pont de Randens inclus
ID_09_01	Arc	L2_231	Le Bugeon de sa confluence avec le Merderel à sa confluence avec l'Arc
ID_09_01	Arc	L2_229	Le Ruisseau de Saint-Bernard du GR5 à la confluence avec l'Arc
ID_09_02	Combe de Savoie	L2_209	La Bialle en aval de la D32 pont du Bourget à Saint-Pierre-d'Albigny
ID_09_02	Combe de Savoie	L2_225	L'Aitelène dans sa zone de confluence avec l'Isère, le passage sous digue sarde inclus
ID_09_02	Combe de Savoie	L2_233	Le Cernon en aval du pont du CD1090
ID_09_02	Combe de Savoie	L2_369	Le Gargot en aval de sa confluence avec le Morbié jusqu'au début du canal bétonné de la RD4
ID_09_02	Combe de Savoie	L2_232	Le Gelon entre le barrage de la Martinette inclus (ROE 42823) et la traversée d'Etable (coordonnées L93 X= 946 520, Y= 6 489 730)
ID_09_02	Combe de Savoie	L2_223	Le Ruisseau de Verrens en aval de la voie ferrée sur le Verrens
ID_09_02	Combe de Savoie	L2_234	Le Ruisseau du Bondeloge entre l'ouvrage ROE 52262 (inclus) et l'Isère
ID_09_02	Combe de Savoie	L2_224	Le Ruisseau Nant Bruyant du pont de la D925 à ste-Hélène-sur-Isère à l'Isère
ID_09_03	Drac aval	L2_245	La Bonne de l'aval de sa confluence avec L'Ayot jusqu'au barrage de Pont Haut exclu
ID_09_03	Drac aval	L2_250	La Gresse du Pont de la D8a inclus jusqu'au ruisseau Verdant de Cassoulet
ID_09_03	Drac aval	L2_246	La Malsanne de sa confluence avec Le Tourot à sa confluence avec La Bonne
ID_09_03	Drac aval	L2_248	La Roizonne
ID_09_03	Drac aval	L2_240	Le Drac de l'aval du barrage de Notre Dame de Commiers à l'Isère
ID_09_03	Drac aval	L2_247	Le Tourot
ID_09_04	Grésivaudan	L2_371	Le Bens en aval de la passerelle de Cohardin, exclue
ID_09_04	Grésivaudan	L2_235	Le Bréda du barrage d'Alleverd (prise d'eau EDF) exclu à l'Isère
ID_09_04	Grésivaudan	L2_236	Le Ruisseau d'Alloix en aval du Pont de la RN90
ID_09_04	Grésivaudan	L2_238	Le Ruisseau de Laval du lieu dit les Iles (aval du ruisseau de Crop) à l'amont de la STEP de Laval
ID_09_04	Grésivaudan	L2_237	Le Ruisseau Salin en aval du CD 523 au Cheylas
ID_09_04	Grésivaudan	L2_206	L'Isère du pont du CD 30 (la terrasse) au pont de la Buisnière (CD166) inclus
ID_09_05	Haut Drac	L2_244	La Ribière
ID_09_05	Haut Drac	L2_242	La Séveraisse du barrage de Villar-Loubière à la confluence avec le Drac
ID_09_05	Haut Drac	L2_241	La Séveraissette, de la prise d'eau de la micro-centrale de Bénévent-et-Charbillac incluse, à la confluence avec le Drac
ID_09_05	Haut Drac	L2_239	Le Drac de sa confluence avec le Drac de Champoléon jusqu'au Lac de Sautet, en amont du saut du Loup
ID_09_06	Isère en tarentaise	L2_215	Le Bonrieu en aval du pont de la RD915
ID_09_06	Isère en tarentaise	L2_216	Le Doron des Allues en aval de la confluence avec le ruisseau de Panloup
ID_09_06	Isère en tarentaise	L2_211	Le Ponturin
ID_09_06	Isère en tarentaise	L2_217	Le Torrent d'Eau Rousse en aval de la prise d'eau d'Eau Rousse
ID_09_06	Isère en tarentaise	L2_210	Le Versoyen en aval de la confluence avec le torrent des Glaciers
ID_09_06	Isère en tarentaise	L2_205	L'Isère du ravin du Baptieu (ste Foy-Tarentaise) à la confluence avec Le Dorin de Bozel
ID_09_06	Isère en tarentaise	L2_213	L'Ormente de la route du gymnase d'Ayme à sa confluence avec l'Isère
ID_09_07	Romanche	L2_249	Le Vénéon du pont du CD 530 (Plan du Lac) à la confluence avec la Romanche
ID_09_08	Val d'Arly	L2_222	La Chaise de la confluence avec le Ruisseau du Marais à L'Arly
ID_09_08	Val d'Arly	L2_220	L'Arly du Glapet au pont de la RN212 à l'entrée de Flumet
ID_09_08	Val d'Arly	L2_219	L'Arly du pont de la D909 à Flumet au barrage des Mottets inclus
ID_09_08	Val d'Arly	L2_218	L'Arly du seuil des Molières inclus à L'Isère
ID_09_08	Val d'Arly	L2_221	L'Arrondine à l'aval de la confluence avec le torrent des Aravis
ID_10_01	Drôme	L2_178	La Drôme du barrage le Claps exclu (Luc-en-Diois) au Rhône
ID_10_01	Drôme	L2_183	La Gervanne de la prise d'eau canal Dérot inclus à la Drôme
ID_10_01	Drôme	L2_179	Le Bès
ID_10_01	Drôme	L2_182	Le Rays
ID_10_01	Drôme	L2_184	Le Ruisseau de Grenette
ID_10_01	Drôme	L2_180	Le Ruisseau de l'Archiane
ID_10_01	Drôme	L2_181	Le Ruisseau de Meyrosse
ID_10_02	Drôme des collines	L2_263	La Joyeuse de la confluence avec L'Aygala jusqu'à l'Isère
ID_10_02	Drôme des collines	L2_265	La Limone depuis la confluence avec le Fermuizet jusqu'à L'Herbasse
ID_10_02	Drôme des collines	L2_264	L'Herbasse
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	L2_254	La Drevenne du pont de la cascade exclu (D35) à sa confluence avec l'Isère
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	L2_262	Le Merdaret du pont de la D 20 exclu à Chatte au Furand
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	L2_258	Le Nant à l'Aval du CD 1532

Code du sous-bassin versant du SDAGE	Nom du sous-bassin versant du SDAGE	Code du tronçon classé	Tronçons de cours d'eau classés en liste 1
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	L2_255	Le Tréry du barrage de Buissonière exclu à l'Isère
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	L2_256	Le Versoud du pont de la RN532 inclus (coordonnées L93 X= 895 386 - Y= 6 460 328) à sa confluence avec l'Isère
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	L2_257	Le Vézy du barrage de Beaulieu exclu à l'Isère
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	L2_208	L'Isère du barrage de la Vanelle exclu jusqu'au canal d'aménée du Rhône à l'usine de Bourg-lès-Valence, canal de dérivation de Beaumont-Montoux exclu
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	L2_207	L'Isère du barrage de St Egrève exclu à la confluence avec La Bourne
ID_10_04	Paladru - Fure	L2_252	La Morge du pont de la D 49 (lieu dit la gironnière) à Saint-Etienne-de-Crossey à la confluence avec le Ruisseau du Pontet
ID_10_04	Paladru - Fure	L2_253	Le canal Fure-Morge-Olon
ID_10_05	Roubion - Jabron	L2_186	Le Roubion de la Rimandoule au Rhône
ID_10_06	Véore Barberolle	L2_173	La Véore de sa confluence avec le Pétochin jusqu'au Rhône
ID_10_07	Vercors	L2_259	La Bourne de la confluence avec la Vernaizon jusqu'à l'Isère
ID_10_07	Vercors	L2_261	La Vernaizon de la cascade verte amont de Ste Eulalie-en-Royans à la confluence avec la Bourne
ID_10_07	Vercors	L2_251	Le Canal du Furon en aval restitution centrale EDF de Sassenage
ID_10_07	Vercors	L2_260	Le Ruisseau de la Péririère
LP_15_01	Argens	L2_356	L'Argens de l'aval de Pont d'Argens (pont d'argens non inclus) à la mer
LP_15_02	Cagne	L2_360	La Cagne du Moulin de Giraudy à la mer
LP_15_05	Haut Var et affluents	L2_365	La Galange du pont de la RN 202 à la confluence avec la Vaïre
LP_15_05	Haut Var et affluents	L2_366	La Tinée du barrage de Bancairon compris à la confluence avec le Var
LP_15_05	Haut Var et affluents	L2_364	La Vaïre de la prise de la microcentrale de Velara incluse à la confluence avec le Coulomp
LP_15_05	Haut Var et affluents	L2_363	Le coulomb de la prise d'eau de la microcentrale du Pont de la Donne incluse jusqu'au Var
LP_15_06	La Basse vallée du Var	L2_361	Le Var de la confluence avec la Barlatette à la mer
LP_15_10	Loup	L2_359	Le Loup de l'aval de pont du Loup à la mer
LP_15_11	Pailons et Côtiers Est	L2_367	Le Paillon de la confluence avec le Vallon de Lagnet à la mer
LP_15_12	Roya Bévéra	L2_368	La Roya de sa confluence avec le caïros à la frontière
LP_15_13	Siagne et affluents	L2_357	La Siagne du barrage de Tignet-Tanneron à la mer
LP_15_14	Brague	L2_358	La Brague de la prise de l'ancien canal de Biot (inclus) à la mer
LP_16_01	Arc provençal	L2_351	L'Arc du seuil amont de Roquefavour (ROE44241) inclus à l'Etang de Berre
LP_16_03	Etang de Berre	L2_353	La Cadière du Ruisseau Bondon à l'étang de Berre
LP_16_04	Gapeau	L2_355	Le Gapeau de l'aval de du barrage de la Grasette (coordonnées L93 X=951 945, Y=6 232 375) à la mer
LP_16_10	Touloubre	L2_352	La Touloubre, de l'aval du syphon sous le canal EDF jusqu'à l'étang de Berre
RM_08_01	4 vallées Bas Dauphiné	L2_162	La Gère du seuil d'Aiguebelle exclu au Rhône
RM_08_01	4 vallées Bas Dauphiné	L2_161	La Sévenne de l'aval du pont de la RD 123 (moulin de Levau) au Rhône
RM_08_01	4 vallées Bas Dauphiné	L2_163	La Véga de l'aval du pont de la station de pompage (lieu-dit la Prairie à Pont-Evêque) à La Gère
RM_08_02	Azergues	L2_86	L'Azergues du Soanan à La Saône
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	L2_166	La Varèze de l'aval du pont de la RD 538 à Cour-et-Buis au Rhône
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	L2_165	Le Dolon en aval du Lambre, y compris le canal Dolon-Sanne, jusqu'à sa confluence dans le canal de dérivation du Rhône de Péage de Roussillon
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	L2_168	Le Ruisseau de Regrimay de L'Echatel de Saint-Didier au Dolure
RM_08_04	Bourbre	L2_133	La Bourbre de L'Hien au Rhône
RM_08_04	Bourbre	L2_134	L'Agny du pont de Vermelle D59 à La Bourbre
RM_08_05	Brévenne	L2_87	La Brévenne de la Goutte du Soupât à L'Azergues
RM_08_05	Brévenne	L2_88	La Turdine de l'aval de la retenue de Joux à La Brévenne
RM_08_06	Galaure	L2_171	La Galaure de la Vermeille au Rhône
RM_08_06	Galaure	L2_172	Le Galaveyson
RM_08_07	Garon	L2_156	Le Furon du Ruisseau du Ransuel au Garon
RM_08_07	Garon	L2_155	Le Garon du Furon au Rhône
RM_08_07	Garon	L2_157	Le Mornantet ou ruisseau des Levées du Jonan au Garon
RM_08_08	Gier	L2_167	La Valencize
RM_08_08	Gier	L2_160	Le Dorlay de sa source jusqu'à l'amont de Doizieux (coordonnées L93 X=824 054, Y= 6 481 958) et du barrage de Dorlay exclu à la confluence avec le Gier
RM_08_08	Gier	L2_159	Le Gier de sa source jusqu'à la queue du barrage de Soulaques
RM_08_08	Gier	L2_158	Le Gier du Couzon au Rhône
RM_08_08	Gier	L2_164	Le Ruisseau de Bassemon de sa source au Ruisseau des Haies
RM_08_09	Isle Crémieu - Pays des couleurs	L2_130	La Bièvre du seuil amont RN 516 inclus au Rhône
RM_08_10	Morbier - Formans	L2_89	Le Morbier du pont de Fourvières (Toussieux) à sa confluence avec le Formans
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	L2_84	L'Ardière de sa source au Ruisseau de St Didier et des Andillets au Ruisseau de Samsons
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	L2_85	Le Ruisseau de Samsons
RM_08_14	Yzeron	L2_154	L' Yzeron du Ruisseau de Charbonnières au Rhône
SA_01_02	Saône amont	L2_1	La Saône, affluents compris, de sa source à la limite départementale Vosges-Hautes-Saône
SA_01_03	Apance	L2_21	L'Apance du Ru du Medet à La Saône
SA_01_03	Apance	L2_2	Le Ruisseau de Clan partie Vosges
SA_01_03	Apance	L2_3	Le Ruisseau de Ferrière partie Vosges
SA_01_04	Coney	L2_22	Le Coney en totalité et ses affluents en amont du ruisseau de la Fresse inclus
SA_01_07	Lanterne	L2_28	La Combeauté en totalité, et ses affluents en amont du ruisseau des Novelots inclu
SA_01_07	Lanterne	L2_27	L'Augronne et ses affluents , de sa source au ruisseau de Chevrecul inclus
SA_01_09	Ognon	L2_38	La Buthiers
SA_01_09	Ognon	L2_39	La Tounolle
SA_01_09	Ognon	L2_34	Le Raddon
SA_01_09	Ognon	L2_35	Le Rahin du barrage du Rebut à sa confluence avec l'Ognon
SA_01_09	Ognon	L2_37	Le Ruisseau de Malgérard
SA_01_09	Ognon	L2_36	Le ruisseau de Tallans du pont de Tallans à l'Ognon
SA_01_09	Ognon	L2_33	L'Ognon du ruisseau de Malgérard au ruisseau de Poussoit
SA_01_10	Ouche	L2_47	Le Ruisseau de la Gironde
SA_01_10	Ouche	L2_46	Le Ruisseau de l'Arvo

Code du sous-bassin versant du SDAGE	Nom du sous-bassin versant du SDAGE	Code du tronçon classé	Tronçons de cours d'eau classés en liste 1
SA_01_10	Ouche	L2_45	L'Ouche de la Vandenesse à l'amont du lac Kir
SA_01_13	Tille	L2_44	La Norges
SA_01_13	Tille	L2_43	Le Pont Rion de l'Ignon à la Tille
SA_01_13	Tille	L2_42	L'Ignon du moulin de Villecharles au Pont Rion
SA_01_14	Vingeanne	L2_32	La Coulange
SA_01_14	Vingeanne	L2_31	Le Badin
SA_01_15	Beze	L2_41	La Bèze
SA_01_22	Petits affluents de la Saône entre Amance et Gourgeonne	L2_26	L'Ougeotte
SA_03_07	Dheune	L2_67	La Cosanne
SA_03_07	Dheune	L2_69	La Lauve du Rhoin à la Bouzaise
SA_03_07	Dheune	L2_70	Le Rhoin
SA_03_07	Dheune	L2_68	Le Ruisseau de Bruyère
SA_03_08	Grosne	L2_71	La Grosne de sa source à la Grosne occidentale
SA_03_09	Mouge	L2_75	La Mouge de sa source à la Petite Mouge
SA_03_09	Mouge	L2_76	La Petite Mouge
SA_03_10	Petite Grosne	L2_82	La Petite Grosne de sa source au Fil
SA_03_11	Vouge	L2_381	La Cent-fonts de sa source jusqu'à Saulon la Chapelle
SA_04_03	Chalaronne	L2_83	La Callonne du Barrage situé au lieu dit "Quartier" (ROE 61411), barrage exclu, jusqu'au vannage du stade de Guéreins exclu
SA_04_05	Seille	L2_73	Le Ruisseau de Courmangoux
SA_04_05	Seille	L2_74	Le Sevron du Moulin de Chaffoux inclus au Moulin Marmont exclu
SA_04_06	Veyle	L2_77	La Veyle de l'aval de la D23 à Lent jusqu'à la confluence de l'Etre
SA_04_06	Veyle	L2_79	Le Bief de Chamanbard
SA_04_06	Veyle	L2_81	Le Renon du Moulin Perraud exclu à La Veyle
SA_04_06	Veyle	L2_80	L'Etre
TR_00_02	Rhone moyen	L2_91	Le Rhône naturel (hors canaux de dérivation et contre canaux) de l'aval immédiat du barrage de Champagneux (aménagement de Brégnier-Cordon) jusqu'à l'amont immédiat de Pierre-Bénite
TR_00_04	Rhone maritime	L2_90	Le Rhône naturel de l'aval immédiat du barrage de Caderousse à la mer, hors canaux de dérivation et contre canaux et à l'exception du bras de Villeneuve, du vieux Rhône de Villeneuve, du bras des Arméniers, du plan d'eau du Revestidou et de la Lône de caderousse